

Province de Luxembourg  
VILLE de FLORENVILLE

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance publique du Conseil Communal et du Conseil de l'action sociale, qui aura lieu  
le **Jeudi 25 janvier 2024 à 20 heures 00**, à la cafétéria du centre sportif de Florenville

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

**ORDRE DU JOUR**

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28 - Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

1. Approbation du BUDGET 2024 du C.P.A.S.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 21 décembre 2023
3. Compte 2022 de la Fabrique d'Eglise de Lambermont - Approbation
4. Budget 2024 de Fabrique d'Eglise Sainte-Cécile - Approbation
5. Octroi subside - La Fameuze Chorale de Lambermont
6. Octroi subside - Anciens combattants de Villers devant Orval
7. Abbaye Notre dame d'Orval - Restauration/stabilisation des maçonneries des ruines de l'abbatiale - Intervention communale
8. Décret voirie - Modification d'une voirie communale à Florenville
9. Renon location parcelle à Lacuisine
10. Approbation Devis forestier - 1660/2024
11. Fixation des conditions d'engagement d'un Responsable de projet pour l'Accueil Extrascolaire et la Coordination des plaines sous statut APE (H/F/X) - D6 - 38h/semaine

**Communication(s)**

12. Communication décision de Tutelle MB 02 Budget 2023
13. Communication Arrêté d'Approbation - Cession réciproque d'actions détenues au sein des SC IDELUX Environnement et SC IDELUX Projets Publics entre la Commune et la Province de Luxembourg

**HUIS CLOS**

14. Ratification - Démission d'une Directrice avec classe pour fin de fonction au 31.08.2023 dans le P.O. communal de Florenville à la suite de sa nomination au 01.09.2023 sur un autre P.O.
15. Enseignement communal - Nomination d'une Directrice définitive à l'école de Muno - à partir du 01.09.2023

Par le Collège,

La Directrice Générale,

La Bourgmestre,



Réjane STRUELENS



Caroline GODFRIN